

Guide des aides économiques

Fonds d'aide à la formation des administrateurs bénévoles VOLET 2 - Formations spécifiques



Région Pays de la Loire

Objectif

Soutenir les associations employeuses face à leur besoin spécifique de formation.

Bénéficiaires

Administrateurs bénévoles d'associations :

- Implantées dans la Région des Pays de la Loire,
- Inscrites au registre préfectoral des associations,
- Exerçant depuis au moins un an une ou des activités marchandes (produits vendus à un prix au moins équivalent à 50 % de leur coût de production),
- Salariant au minimum 20 personnes,
- Etant à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

Nature

Subvention à hauteur de 50 % du coût pédagogique au minimum égal à 2 000 € et plafonné à 5 000 €.

Condition d'attribution

La prestation de formation doit être réalisée par un cabinet externe après la décision d'attribution de la subvention.

Contacts

Hôtel de la Région

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9
Tél. : 02.28.20.50.00 - Fax. : 02.28.20.50.05
www.paysdelaloire.fr